

Colmar, le 08 juin 2023

**Bureau de la gestion collective  
des personnels du 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par :

Aline Descamps

Leslie Quirin

Tél. 03 89 21 56 19 et 56 40

Mél : [aline.descamps@ac-strasbourg.fr](mailto:aline.descamps@ac-strasbourg.fr)

[leslie.quirin@ac-strasbourg.fr](mailto:leslie.quirin@ac-strasbourg.fr)

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

52-54 avenue de la République  
B.P. 60092  
68017 Colmar cedex

Mesdames les professeures des écoles,  
et messieurs les professeurs des écoles  
du Haut-Rhin,

**Objet : Appel à candidature – directions d'écoles deux classes et plus et ULIS écoles pour l'année scolaire 2023-2024.**

**1. Les modalités de candidature.**

Suite à la première phase du mouvement intra-départemental 2023, plusieurs postes de directions d'écoles de deux classes et plus ainsi que des ULIS écoles sont vacants à la prochaine rentrée scolaire.

Les candidates et candidats intéressés par l'un des postes listés dans le présent appel enverront une lettre de candidature, sous couvert de leur IEN à [i68d1@ac-strasbourg.fr](mailto:i68d1@ac-strasbourg.fr) **pour le 18 juin 2023.**

Les candidatures seront examinées dans l'ordre suivant :

Pour les directions d'écoles :

- les enseignantes et enseignants inscrits sur liste d'aptitude aux fonctions de directrice ou directeur d'école et n'exerçant pas au 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur une direction, par AGS décroissante.
- les enseignantes et enseignants non titulaires de la liste d'aptitude de directeur d'école, sous réserve de l'avis favorable de leur IEN, par AGS décroissante.

Les enseignantes et enseignants nommés au 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur une direction d'école, ainsi que celles et ceux assumant les fonctions de chargés d'école ne sont pas autorisés à postuler sauf situations particulières avec l'accord de l'IEN.

Pour les ULIS écoles :

- les enseignantes et enseignants détenteurs du CAPPEI et n'exerçant pas au 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur un poste spécialisé, par AGS décroissante ;
- les enseignantes et enseignants non titulaires du CAPPEI, sous réserve de l'avis favorable de leur IEN, par AGS décroissante.

**Il est demandé aux personnels intéressés par plusieurs postes de bien vouloir les classer par ordre de préférence.**

La nomination se fera :

- à titre provisoire pour les enseignantes et enseignants restés sans affectation à l'issue de la première phase

du mouvement ;

- en affectation à l'année (AFA) avec réservation du poste d'origine pour les enseignantes et enseignants titulaires d'un poste au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## **2. Les postes vacants.**

### **2.1. Les directions d'écoles.**

#### **ANDOLSHEIM**

EPPU GRUSSENHEIM (2 classes)

#### **GUEBWILLER**

EPPU Intercommunale aux quatre vents NIEDERENTZEN (4 classes)

EPPU LINTHAL (2 classes)

#### **MULHOUSE**

EMPU La Wanne MULHOUSE 3 (3 classes)

#### **RIEDISHEIM**

EMPU Les violettes RIEDISHEIM (3 classes)

#### **SAINT LOUIS**

EMPU Intercommunale HAGENTHAL LE BAS (2classes)

EPPU Jean Monnet KEMBS (direction d'école fusionnée avec EMPU Les lutins Kembs - 11 classes)

#### **WITTELSHEIM**

EMPU Langenzug WITTELSHEIM (3 classes)

EPPU Petit Prince STAFFEFELDEN (4 classes)

EPPU Eugène Wacker RICHWILLER (11 classes)

### **2.2 Les ULIS écoles.**

#### **ALTKIRCH**

EPPU Intercommunale Arcabas FERRETTE

#### **COLMAR**

EPPU Pfister COLMAR

#### **GUEBWILLER**

EPPU Katia et Maurice kraft SOULTZ

EPPU BOLLWILLER

#### **MULHOUSE**

EPPU Dornach MULHOUSE 3

EPPU Haut-Poirier MULHOUSE 3

**SAINT-LOUIS**

EEPU Marcel Pagnol HUNINGUE

**WITTELSHEIM**

EPPU Tilleuls CERNAY

EEPU Fehlacker PFASTATT

**WITTENHEIM**

EEPU Centre KINGERSHEIM

**Signé : Nicolas FELD-GROOTEN**